



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

SUR

- ***Page 2 : Budget 2024 – Projet de décision modificative n° 4 pour l'exercice 2024 ;***
- ***Page 4 : Le projet de budget primitif de la Région pour l'exercice 2025 ;***
- ***Page 34 : Mise en place d'un budget climat ;***
- ***Page 36 : Le Schéma régional de développement de l'aquaculture de La Réunion.***

Adopté en Assemblée plénière du 10 décembre 2024



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

***Le budget 2024 – Projet de décision
modificative n° 4 pour l'exercice 2024***

Adopté en Assemblée plénière du 10 décembre 2024

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte du rapport sur le budget 2024 – Projet de décision modificative n° 4 pour l'exercice 2024.



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

SUR

***Le projet de budget primitif de la Région
pour l'exercice 2025***

Adopté en Assemblée plénière du 10 décembre 2024

Groupe permanent

« *Affaires européennes, affaires financières et budget du Conseil régional, affaires générales* »
Affaires générales

Dans un environnement politique national incertain, marqué par des menaces de crises politiques (motion de censure votée le 4 décembre dernier), par un ralentissement de la croissance et l'existence de contraintes financières fortes au niveau national, la majorité du Conseil régional soumet un projet de budget primitif (BP) volontariste au vu de la conjoncture. Ainsi, en présentant au vote ce projet de budget primitif pour l'exercice 2025, il apparaît que la majorité du Conseil régional de La Réunion souhaite dépasser les conséquences d'un changement de gouvernement sur ses finances à venir et s'inscrire ainsi résolument dans une dynamique de développement sociétal. En effet, là où le contexte actuel, notamment au niveau national, impose au Conseil régional de la prudence et beaucoup de réserve afin de ne pas porter, irrémédiablement, atteinte à ses finances ; la majorité, avec ce projet de budget primitif, réalise non seulement un effort important mais aussi indispensable pour La Réunion. Si le CCEE comprend cette posture, il appelle néanmoins à opérer les choix avec vigilance au regard du contexte politique national instable. Il insiste également pour que cet effort ne pénalise pas la vie associative réunionnaise et que les secteurs de la culture et du sport notamment ne soient pas les seules variables d'ajustement mobilisées pour la vitalité et la viabilité des finances régionales.

Par ailleurs, dans un tel contexte d'instabilité, le CCEE craint que les politiques budgétaires à venir de l'État, réduisent considérablement les moyens dévolus aux collectivités territoriales, dont ceux du Conseil régional de La Réunion. Aussi, si le CCEE ne conteste pas le principe d'une participation à l'effort collectif de redressement des comptes publics de la nation, il s'interroge malgré tout sur la méthode déployée par l'État qui, in fine, met en tension les budgets locaux dont celui du Conseil régional. De plus, le CCEE s'interroge sur les modalités de prise en compte par l'État :

- des recettes rapportées à l'habitant ;
- des charges qui pèsent différemment d'une collectivité à l'autre, car dépendantes des conjonctures économiques et sociales, des dynamiques locales et de l'organisation territoriale en place, voire des modes de gestion décidés pour la mise en œuvre effective des services publics.

Le projet de budget du Conseil régional de La Réunion informe peu, voire pas, sur ces questions ; par conséquent le CCEE appelle le Conseil régional à faire preuve de vigilance et d'anticipation.

Pour le CCEE, le risque encouru par le Conseil régional réside dans :

- une baisse drastique des dépenses d'investissement alors que la Région doit jouer un rôle déterminant dans la transition écologique et s'engager encore dans de lourds travaux à cette fin ;
- le constat que les mesures d'économie envisagées sur les recettes des collectivités territoriales déséquilibrent à moyen terme la PPI et donc mettent à mal la réalisation de projets. La Région Réunion étant la collectivité porteuse d'une très grande part de l'investissement local, de telles mesures d'économie sur ses recettes, peuvent engendrer une action minorée.

Il est à noter également que la participation à cet effort national impactera l'épargne brute de la collectivité et surtout le taux de remboursement de la FCTVA, qui par ailleurs, couvre les investissements locaux.

In fine, le CCEE note que l'effort souhaité par le Gouvernement de faire participer les collectivités au redressement des comptes publics a une valeur d'affichage. Mais les mesures qui s'imposent aux collectivités résultent-elles d'un processus de concertation et les conséquences ont-elles été bien anticipées ?

Le CCEE tient à souligner d'une part que les rapports sectoriels gagneraient à être davantage détaillés, tant dans leurs données chiffrées (ventilation des enveloppes budgétaires) que dans leurs commentaires explicatifs. D'autre part, il aurait souhaité que les documents budgétaires mentionnent également les indicateurs de résultats attendus par la collectivité par secteurs et par cibles. Dans un contexte où les délais impartis pour analyser et évaluer l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par la collectivité sont généralement très courts, le Conseil invite à poursuivre les efforts d'amélioration de la présentation des rapports sectoriels, afin d'en renforcer la clarté, la précision et l'utilité pour l'appréciation des enjeux.

Commission « Vivre ensemble »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

DÉVELOPPER UNE EXCELLENCE CULTURELLE

La répartition du budget consacré au secteur de la culture :

- en 2025 AE/AP¹ = 22,95 M€ ; CP² = 22,30 M€
- en 2024 : AE/AP = 24,65 M€ ; CP = 23,22 M€

	2024	2025
Fonctionnement :		
- AE	17,77M€	18,12 M€
- CP	15,74 M€	16,40 M€
Investissement :		
- AP	6,88M€	4,83 M€
- CP	7,49 M€	5,89M€

À la lecture du budget primitif 2025 de la Région, la commission relève avec regret que la dynamique culturelle attendue, ne soit pas à la hauteur des enjeux qu'exigerait le contexte social actuel. En effet, la grande urgence culturelle en écho à l'urgence sociale semble insuffisamment considérée. La commission s'interroge sur la capacité de la collectivité à « garantir le rayonnement culturel de la Région » au regard du budget primitif présenté.

En outre, la commission invite la collectivité à conduire une réflexion sur la recherche d'une répartition plus équilibrée entre le champ patrimonial et celui de la création artistique.

Par ailleurs, s'agissant de la forme, la commission « Vivre ensemble », regrette que la synthèse financière mentionnée dans le BP ne fasse pas d'emblée ressortir la part consacrée à la Culture. Elle réitère sa demande d'une présentation claire des documents budgétaires de la Région par secteur identifié, estimant que la fusion des enveloppes financières des secteurs culture et sport altère la lisibilité du document. Elle s'interroge sur la raison d'une telle présentation.

Synthèse financière :

	BP 2024		BP 2025		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	21 208 125	19 175 010	21 313 739	19 494 303	0,5 %	1,7 %
Investissement	18 095 000	12 141 000	12 145 000	12 446 050	- 32,9 %	2,5 %
TOTAL	39 303 125	31 316 010	33 458 739	31 940 353	- 14,9 %	2,0 %

Synthèse des axes stratégiques : 3 axes ci-après :

¹ Autorisation d'engagement / Autorisation de programme

² Crédit de paiement

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Valoriser le patrimoine culturel	8 051 624	7 349 303	2 100 000	2 080 000
II – Accompagner les acteurs culturels et sportifs	10 309 115	9 490 000	2 950 000	2 720 000
III- Favoriser le développement culturel et sportif territorial et la coopération	2 953 000	2 655 000	7 095 000	7 646 050
TOTAL	21 313 739	19 494 303	12 145 000	12 446 050

1. Valoriser le patrimoine culturel

Fonctionnement (AE) : 8 051 624 € – (CP) 7 349 303 €

Investissement (AP) : 2 100 000 € - (CP) 2 080 000 €

Ces enveloppes budgétaires sont réparties comme suit :

A. Offrir au public des équipements culturels et touristiques de qualité

a) Renforcer l'attractivité des musées régionaux

Fonctionnement : AE : 7 661 624 € CP : 6 989 303 €

Investissement : AP : 100 000 € CP : 100 000 €

b) Porter les grands projets muséographiques

Investissement : AP : 150 000 € CP : 150 000 €

c) Travaux sur musées

Investissement : AP : 1 700 000 € CP : 1 700 000 €

Si la commission reconnaît l'importance de ces 3 actions susmentionnées relatives à la valorisation du patrimoine muséal, elle ne peut, cependant, s'empêcher de relever le niveau de l'enveloppe budgétaire qui y est consacré au vu de l'enveloppe globale de ce premier axe stratégique, soit, en :

- Fonctionnement (AE) : 7 661 624 € sur un montant total de 8 051 624 € soit 95,16 % des Autorisations d'engagement.
- Investissement (AP) : 1 950 000 € sur un montant total de 2 100 000 € soit 92,86% des Autorisations de programme.

B. Valoriser et promouvoir la langue et la littérature réunionnaises

Fonctionnement : AE : 100 000 € CP : 100 000 €

a) - Valoriser la littérature réunionnaise et la langue créole, notamment dans le cadre de la Charte des collectivités bilingues et du Pacte linguistique

- Participer à la préfiguration de la création de « L'Institut la lang Kréol »

La commission constate avec regret la faible affectation budgétaire s'agissant de la valorisation de la littérature réunionnaise et de la langue créole. Elle avait, en outre, déjà attiré l'attention de la collectivité sur le niveau de réalisation de ces actions. Pour mémoire, seules 3 actions sur les 6 envisagées en 2023 ont été réalisées et, lors de son avis sur le BP de 2024, la commission avait souligné une baisse de 1% de la cible visée pour l'exercice en question. Le compte administratif de 2024 (CA) apportera un éclairage sur ce point.

S'agissant de la participation de la Région à la préfiguration de « L'Institut la lang Kréol » la commission compte vivement sur un engagement fort de la collectivité aux côtés des autres partenaires concernés, pour que cet institut, indispensable à la reconnaissance et à la valorisation de la langue créole, au regard de l'importance des enjeux qui en découlent, voie le jour avant la fin de cette mandature.

b) Soutenir les manifestations littéraires et concours d'écriture en créole réunionnais

Fonctionnement (AE) : 210 000 € - CP : 180 000€

La commission aurait apprécié de disposer de plus d'éléments sur cette action, par exemple, sur les retombées pour le secteur de la littérature ? Auteurs ? Éditeurs ? Libraires ? La fréquentation du public...

Elle note aussi une inscription de crédits de paiement inférieure à l'autorisation d'engagement. Le différentiel est de 30 000 €, soit 14,29% du montant total.

Parallèlement, elle salue le soutien de la collectivité à la mise en œuvre des concours littéraires en créole réunionnais que sont les *Pri Honoré pou lékol* et *Pri Honoré - Adultes*.

c) - Participer à la constitution et à la gestion d'une base de données patrimoniales

Fonctionnement (AE) : 80 000 € - CP : 80 000 €

- Valoriser et diffuser les résultats des travaux

Investissement (AP) : 50 000 € - CP : 50 000€

Les montants affectés à ces actions sont identiques à ceux de 2024.

2. Accompagner les acteurs culturels

Fonctionnement : AE : 10 309 115 € CP : 9 490 000 €

Investissement : AP : 2 950 000 € CP : 2 720 000 €

A. Soutenir les projets culturels

a) Contribuer à l'expansion des actions et de l'équipement du tissu associatif culturel réunionnais

Fonctionnement (AE) : 1 825 000 € - CP : 1 660 000 €

Investissement (AP) : 1 920 000 € - CP : 1 710 000 €

La commission déplore le faible montant affecté au développement des actions culturelles et à l'équipement des associations culturelles. Elle rappelle que les actions culturelles participent à l'émancipation de la population aux fins d'une meilleure cohésion sociale.

b) Contribuer au développement culturel (et sportif) réunionnais à l'export

Fonctionnement (AE) : 450 000 € - CP : 430 000 €

Investissement (AP) : 380 000 € - CP : 380 000 €

La commission regrette de ne pouvoir identifier la part dédiée à la culture au vu de la présentation des actions relevant de ce deuxième axe – cf P 106/1327 du document budgétaire.

Il est, par ailleurs constaté une insuffisance de moyens affectés à cette action, d'autant plus qu'ils ne concernent pas uniquement le secteur de la culture.

De plus, la commission rappelle que dans ses précédents avis, elle a attiré l'attention de la collectivité sur :

- **les difficultés que rencontrent les artistes réunionnais, toutes les disciplines et tous les champs confondus, quand il s'agit de « s'exporter » :**
- **le spectacle vivant**, pour exemple, est confronté aux coûts très élevés que représente leur participation à des manifestations au national, voire à l'international
- **la littérature réunionnaise** éprouve aussi quelques difficultés. Les éditeurs locaux, désireux de rendre visibles les écrivains réunionnais au-delà de notre territoire doivent faire face à un manque de moyens. Il est indispensable qu'ils puissent disposer en leur sein d'un.e attaché.e de presse chargée notamment d'assurer une promotion dédiée des livres qu'ils éditent. Mais leurs faibles moyens financiers ne le leur permettent pas.

Il existe également des difficultés à la diffusion des œuvres hors de La Réunion. À cet égard, si un dispositif réglementaire a été mis en place pour faciliter l'importation des livres vers La Réunion (aides au transport afin de maintenir des prix abordables), il apparaît indispensable et équitable de mettre en œuvre le même dispositif dans l'autre sens.

À ce jour, l'éditeur local n'a droit à aucune aide pour cela, ce qui constitue un frein important à la diffusion des œuvres hors du territoire.

La commission invite la collectivité à co-construire avec les acteurs concernés un dispositif dédié à la visibilité des œuvres au-delà de nos frontières.

c) Participer à la diffusion des manifestations culturelles (et sportives)

Fonctionnement (AE) : 870 000 € - CP 870 000 €

La commission aurait apprécié de disposer de plus d'éléments sur cette action.

B. Consolider les opérateurs culturels structurants et les industries culturelles créatives

a) Le Pôle régional des musiques actuelles (PRMA)

Fonctionnement (AE) : 605 000 € - CP : 550 000 €

Aucune affectation budgétaire au titre de l'investissement.

La commission note que le PRMA ne retrouve pas l'enveloppe budgétaire de 2023 qui était de 924 000 euros ; le soutien financier pour 2025 reste identique à celui de 2024. L'inquiétude de la filière est réelle et justifiée. Cette entité est reconnue comme indispensable à la visibilité des artistes musiciens réunionnais à l'international. Il est un outil incontournable pour la structuration de la filière considérée. La redéfinition et le renforcement de ses missions sont devenus aujourd'hui, nécessaires afin de répondre aux attentes fortes de la filière et de rassurer les musiciens locaux.

Il s'agirait également de mieux penser les dispositifs de soutien et d'accompagnement des artistes. Dans ce contexte, le PRMA pourrait bénéficier des dispositifs existants pour le théâtre et la danse ou encore ceux dédiés aux athlètes de haut niveau, souvent mieux accompagnés que les musiciens via des bourses, des aides à la mobilité...)

In fine, eu égard aux besoins de la filière, au vu de l'élévation du niveau de professionnalisation et de l'augmentation du nombre d'artistes sur le territoire, le PRMA aurait dû voir son financement évoluer en cohérence avec cette dynamique.

b) Le Fonds régional d'art contemporain (FRAC)

Fonctionnement : AE : 220 000 € - CP : 130 000 €

Il est constaté une légère augmentation de l'enveloppe d'AE, en comparaison de celle inscrite au BP de 2024 qui était de 200 000 €, en revanche, une baisse plus importante des CP.

La commission constate un montant de CP de 70 000 € inférieur à l'AE.

Par ailleurs, elle s'interroge sur l'absence de financement identifié, dans ce deuxième axe, pour le développement du secteur des arts visuels pour 2025. La filière s'inquiète de la non prise en compte des attentes du secteur.

En outre, elle déplore que le Schéma d'orientation et de développement des arts visuels (le SODAVI), à l'étude depuis 2017, ne figure pas dans ce BP 2025. Elle aurait souhaité des précisions sur l'avancée des travaux relatifs à la mise en œuvre d'un schéma. La commission rappelle que ce secteur est le seul à ne pas en disposer.

Pour mémoire, la commission dans son récent avis sur les orientations budgétaires (OB) de la collectivité a alerté sur les grandes difficultés du secteur des arts visuels à La Réunion, de la disparition de bon nombre d'associations.

c) Salles de création et de diffusion

Fonctionnement : AE : **1 689 115 €** - CP : 1 500 000 €

Pour mémoire, au BP 2024 : AE : 2 296 115 € - CP : 1 930 000 €

D'emblée, il est constaté une baisse du soutien financier aux salles de création et de diffusion, soit 11,20 % en AE comparé à 2024. Le manque à gagner est lourd de conséquences pour l'environnement direct de ces lieux.

De fait, comme mentionné dans l'avis du CCEE sur les OB, la réduction de l'aide financière de la Région aux salles de création et de diffusion impacte également les compagnies qui risquent de perdre le soutien des salles en termes de co-production...

Par ailleurs, la commission souhaiterait, dans les prochains documents budgétaires, voir figurer clairement les éléments chiffrés concernant l'aide financière consacrée aux tiers-lieux. La commission insiste sur la nécessité de soutenir également de façon significative ces lieux qui inventent d'autres manières d'envisager le rapport à la culture. Elle préconise de s'appuyer sur ces structures associatives afin de compléter l'offre culturelle et d'expérimenter de nouveaux modèles plus en lien avec les populations.

d) Industries culturelles et créatives

Fonctionnement : AE : 170 000 € CP : 170 000 €

Investissement : AP : 250 000 € CP : 230 000 €

La commission loue les ambitions de la collectivité en la matière mais constate aussi un soutien financier encore plus faible, pour, entre autres, soutenir la création littéraire et la production régionale.

Il aurait été intéressant de disposer de l'information sur le montant consacré à l'aide à la création littéraire, par exemple.

Un traitement privilégié aurait dû être accordé au Livre, à la littérature dont les vertus éducatives sont incontestables !

C. Poursuivre et consolider les dispositifs (sportifs) et culturels

a) Soutenir la diffusion de la création artistique réunionnaise : Le Guétali

Fonctionnement : AE : 930 000 € - CP : 930 000 €

La commission regrette que ce dispositif qui est un réel outil de politique d'éducation artistique et culturelle ne soit pas renforcé. Elle rappelle que le dispositif Guétali contribue aussi à démystifier l'acte de création pour une grande partie de la population. Il concourt à la prise en considération des droits culturels. Ce dispositif participe pleinement à la cohésion sociale.

Ces raisons amènent la commission à inviter la collectivité à s'engager pour renforcer la place de la culture dans le « vivre ensemble » réunionnais.

b) Aide individuelle à la formation initiale et à la formation continue

Fonctionnement (AE) : 780 000 € - CP : 580 000 €

La commission aurait apprécié de disposer d'un minimum d'indications sur les métiers de la culture à favoriser pour répondre aux besoins du terrain. Quels sont-ils ? Comment ont-ils été identifiés ?

Elle constate aussi qu'à la mi-mandature, il est encore question de « redéfinir les 4 dispositifs d'aide à la formation culturelle avec les services de la Région »

3. Favoriser le développement culturel territorial et la coopération

A. Développer les partenariats et la coopération culturelle

a) Accompagner les contrats de développement territoriaux

Fonctionnement (AE) : 100 000 € - CP : 80 000 €

La commission aurait souhaité plus d'information sur l'action d'accompagnement de la Région, par exemple pour :

- « Encourager la participation des habitants à la vie culturelle » ;
- « Favoriser une vie culturelle et sportive riche, harmonieuse et diversifiée sur tout le territoire. »

Quelles en sont les méthodes ?

La commission s'interroge sur les moyens mobilisés pour atteindre ces objectifs.

b) Soutenir les actions de coopération régionale

Fonctionnement (AE) : 40 000 € - CP : 30 000 €

Considérant le niveau des montants susmentionnés, la commission s'interroge sur le nombre de petites structures pouvant être accompagnées dans leur projet de coopération régionales hors dispositifs INTERREG.

c) Faciliter l'accès aux différents programmes et dispositifs européens

Fonctionnement (AE) : 150 000 € - CP : 80 000 €

Des informations sur les efforts déjà fournis par la Région pour « faciliter l'insertion des acteurs culturels locaux dans les communautés de coopération européenne et la mobilisation des programmes européens en faveur du développement culturel réunionnais » aurait été intéressantes, puisqu'il s'agit de continuité pour 2025.

d) Impulser un programme d'innovation culturelle

Fonctionnement (AE) : 150 000 € - CP : 80 000 €

La commission, là encore, aurait apprécié d'avoir des éléments sur les mesures mises en œuvre pour impulser ce programme d'innovation culturelle. Quel en est le processus ?

Il en est de même s'agissant de la création d'un *Mahavel la mémwar*.

B. Renforcer l'enseignement, l'éducation et la formation artistique culturelle

a) Assurer une formation artistique de haut niveau et soutenir la pratique amateur : le Conservatoire à rayonnement régional (CRR)

Fonctionnement : AE : 2 040 000 € CP : 2 040 000 €
Investissement : CP) : 380 000 € CP : 380 000 €

Si la commission reconnaît l'importance du CRR sur le territoire et la qualité de son enseignement à travers ses 4 centres, elle insiste auprès de la collectivité pour encourager l'émergence d'autres structures d'enseignement publiques ou privées. Ces structures doivent répondre, dans le souci des droits culturels, aux besoins de toutes les composantes culturelles de la population dans un esprit d'échange et de découverte de la culture de l'autre de par la musique, le théâtre, la danse...

Il en est encore question de cohésion sociale par l'art sous toutes ses formes !

b) Favoriser l'accès pour tous les réunionnais à l'éducation et à la formation artistique culturelle

Fonctionnement (AE) : 363 000 € - CP : 235 000 €
Investissement (CP) : 80 000 € - CP : 60 000 €

La commission partage ces ambitions, cependant, le soutien financier ne semble pas être à la hauteur de cette cible. D'autant plus que là encore, il s'agit de fonds pour les secteurs culture et sport !

La commission reste dans l'attente de la réalisation de l'ambition annoncée dans le Projet de mandature de la collectivité, en matière de développement culturel. Celle-ci, au vu de l'engagement financier et de l'accompagnement du secteur prévus pour 2025, ne trouve pas sa traduction dans ce Budget primitif.

Commission « Égalité des chances »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale

La commission salue le fait que la Région Réunion continue à faire de l'éducation sa priorité en intervenant au-delà de ses champs obligatoires et ce, malgré les restrictions budgétaires.

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

À l'aune de l'adoption du BP 2025 par la collectivité, la commission note avec satisfaction que l'ambition de faire du développement humain et solidaire l'axe majeur de la politique régionale demeure intact malgré un contexte financier contraint, la hausse des crédits de paiement et la très légère baisse des autorisations d'engagement et autorisations de programme en étant l'illustration. Dans ce cadre, la volonté régionale de mener une politique éducative ambitieuse se traduit par des interventions renforcées dans ses champs de compétences obligatoires doublées d'un ensemble d'actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves qui représente 26% du total des dépenses (2 points de plus par rapport au BP 2024), ce dont la commission se félicite tant l'accompagnement matériel des parcours de formation des élèves demeure une condition de leur réussite.

L'examen du tableau de synthèse financière met ainsi en évidence une hausse du budget alloué à la politique éducative aussi bien en fonctionnement qu'en investissement qui se traduit comme suit par des enveloppes significatives :

- 143 860 012 € en AE/AP contre 137 046 814 € au BP 2024, soit une augmentation de + 6 813 198 € ;
- 91 474 842 € en CP contre 79 759 852 € au BP 2024, soit une augmentation de + 11 714 990 €.

Dans le contexte budgétaire actuel, cet investissement en faveur des lycées, des lycéens et de leur famille est à saluer.

1. Une intervention renforcée de la collectivité dans ses champs de compétences obligatoires

Comparé au BP 2024, la commission constate l'évolution positive des dépenses d'investissement qui se traduisent notamment par l'inscription de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 102,15 M€. Les dépenses de fonctionnement affichent une baisse sensible de l'ordre de -10% en autorisation d'engagement et de -7% en crédits de paiement.

Intervention dans ses compétences obligatoires		BP 2024	BP 2024	Évolution
Investissement :	AP	97 174 280	102 159 280	+ 4 985 000 (4,87%)
	CP	41 477 318	50 449 110	+ 8 971 792 (17,78%)
Fonctionnement :	AE	19 252 534	17 428 689	-1 823 845 (-10,46%)
	CP	18 777 534	17 428 689	-1 348 845 (-7,73%)

Sur le fond, la commission prend acte du calendrier de construction des lycées de la mer et du tourisme et note avec satisfaction que le projet de lycée d'enseignement adapté est pensé en articulation avec les services du rectorat en ce qui concerne les formations qui y seront délivrées. À cet égard, la commission apprécierait d'être associée en amont à cette réflexion.

La commission note également la poursuite du plan de réhabilitation tout comme l'accompagnement continu au fonctionnement matériel et à l'équipement des lycées dans le cadre de ses compétences légales.

Dans le détail, les enveloppes budgétaires inscrites en faveur de ces interventions et leur évolution par rapport au BP 2024 sont les suivantes :

- constructions scolaires : 10 M€ en CP, soit une augmentation de + 7 M€ par rapport au budget précédent notamment pour les nouveaux lycées ;
- réhabilitation et mise aux normes des lycées : 27,6 M€ en CP dont 13,6 M€ pour l'accessibilité des bâtiments (+ 5,3 M€), 5 M€ pour les travaux de rénovation thermique (+ 3,1 M€) ; en revanche, les montants inscrits pour les travaux de maintenance (y compris les subventions lycées) sont en diminution de 4,12 M€. À ce sujet, la commission regrette le manque de précisions et demande la communication d'un calendrier détaillé des opérations prévues ;
- fonctionnement matériel des lycées : une dotation financière de 25,93 M€ en hausse de 12,3% (+ 2,8 M€) qui intègre notamment les dépenses liées à la mise en place de la gratuité des repas dans les lycées et la compensation de l'inflation sur l'énergie ;
- optimisation du parc d'équipement des lycées : l'effort régional sous forme de dotation globale d'équipement se traduit par une enveloppe de 10,68 M€ en hausse de 6,2%, soit + 682 061 €.

2. Des actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves

S'agissant des compétences facultatives, la commission relève le volontarisme de la Région en matière d'orientation des élèves, de diversification et de modernisation de l'offre en formation initiale et de valorisation de la formation professionnelle avec en toile de fond le très attendu SRDEII, la nécessaire actualisation du CPRDFOP et du schéma prévisionnel des formations scolaires (SPF). Ce même volontarisme est à saluer en matière d'accompagnement de la mobilité éducative lycéenne et plus globalement à l'occasion des huit mesures visant à assurer l'égalité des chances dans l'École de la République.

Sur le plan budgétaire, ces actions volontaristes se traduisent par des enveloppes globalement reconduites au même niveau que le BP 2024.

Actions volontaristes		BP 2024	BP 2025
Mieux orienter et former notre jeunesse			
Fonctionnement	AE	400 000	400 000
	CP	325 000	325 000
Investissement	AP	2 000 000	2 000 000
	CP	2 000 000	2 000 000
Accompagner la mobilité éducative lycéenne			
Fonctionnement	AE	650 000	650 000
	CP	650 00	650 000

Assurer une plus grande égalité des chances			
Fonctionnement :	AE	7 970 000	11 812 043
	CP	6 930 000	11 022 043
Investissement :	AP	9 600 000	9 600 000
	CP	9 600 000	9 600 000

Bien que la commission note avec intérêt que les crédits de paiement alloués au volet « Assurer une plus grande égalité des chances » s'élèvent à plus de 11 M€, contre 6,9 M€ lors de l'exercice précédent soit une hausse de + 4,09 M€, elle regrette une nouvelle fois que le rapport sectoriel ne permette pas d'appréhender dans le détail la répartition de l'enveloppe financière entre les différents dispositifs. De telles précisions auraient permis de mieux évaluer l'effort régional.

Elle observe pour autant que le budget du dispositif « un trimestre, un livre » reste constant à hauteur de 800 000 € (cf. tableau des dépenses réelles.). Compte tenu de l'importance de cet investissement, elle réitère la nécessité d'évaluer l'impact de cette mesure auprès des bénéficiaires et d'accorder une place plus significative à la littérature réunionnaise dans la sélection des ouvrages.

S'agissant de la « Lutte contre le harcèlement scolaire », la commission regrette que les fédérations de parents d'élèves ne soient plus explicitement mentionnées, contrairement à ce qui figurait dans les orientations budgétaires. Elle préconise une large communication auprès de l'ensemble des opérateurs dans la perspective du futur appel à projets prévu en 2025.

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

La commission relève le maintien des crédits de paiement à hauteur de 23,12 M€ et la faible baisse des autorisations d'engagement et autorisations de programme (-1,2%, soit + 23,76 M€). Elle note également l'importance des fonds européens (4,4 M€) en complément des investissements régionaux en fonds propres.

1. L'amélioration des conditions de vie des étudiants à La Réunion et en mobilité

La commission souligne que les budgets accordés à l'amélioration des conditions de vie étudiante et à la mobilité (18,98 M€ en AE et 18,14 M€ en CP) représentent 78 % du total des dépenses en fonctionnement. Au regard de leur importance, la perspective d'une véritable gouvernance territoriale impulsée par la Région éclairée par un SIG dédié à l'enseignement supérieur et la vie étudiante paraît en effet indispensable. De même, elle accueille favorablement la perspective d'une harmonisation et d'un rééquilibrage des aides pour des études à La Réunion et en mobilité (France hexagonale, Europe ou pays étrangers). Elle exprime le souhait que cette refonte des dispositifs aboutisse effectivement à une revalorisation des aides pour les étudiants réunionnais inscrits sur le territoire, conformément à ses recommandations antérieures. Pour rappel, selon l'INSEE, en 2020 le taux de pauvreté est 2,5 fois plus élevé à La Réunion que dans l'Hexagone et 36 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté monétaire³.

La commission salue par ailleurs la reconduction en 2025 de l'aide au ressourcement des étudiants financée à hauteur de 3 M€ comme précédemment.

³ Panorama de la pauvreté à La Réunion – INSEE dossier n°7 octobre 2023

2. Le développement des cursus de formation de l'enseignement supérieur

Si le développement des cursus plus professionnalisants facilitant l'employabilité des jeunes réunionnais ne peut-être que salué, la commission souligne à nouveau l'importance d'un soutien apporté au plus grand nombre, c'est-à-dire aux filières dites « massifiées », ceci en parfaite cohérence avec l'objectif central (rappelé page 81) qui est d'élever le niveau de qualification des jeunes Réunionnais afin d'atteindre plus de 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur.

S'agissant du chef de filât de la collectivité en matière d'enseignement supérieur, la commission suivra avec attention l'adoption puis le déploiement du SRESRI et des Conventions d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP) avec les différents opérateurs de la recherche sur notre territoire. Elle suivra également avec la plus grande attention les avancées relatives à la création d'une Université de l'océan Indien portée par la Région en se remémorant la précédente tentative à l'échelle régionale et qui s'était soldée par un échec. En cela, un retour d'expérience semblerait assez indiqué.

3. La promotion de la formation doctorale

La commission apprécie à sa juste valeur la consolidation des aides régionales au travers du dispositif d'Allocations Régionales de Recherche (ARR) tout comme l'intégration de représentants du monde économique au sein du jury de sélection des ARR, tout doctorant visant à court terme une insertion professionnelle. Dans un contexte où seuls 15% des docteurs trouvent un emploi dans la recherche publique ou privée, cette démarche est bienvenue.

Le budget alloué (1,62 M€) à la mise en œuvre de cette orientation, incluant le dispositif ARR et la valorisation de la recherche à travers des colloques ou un prix « talents réunionnais » diminue très légèrement (-30 000 €) par rapport au BP 2024, dont 1,47 M€ sont dédiés au soutien des doctorants réunionnais et des pays de la zone océan Indien.

4. Les projets d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur

La commission prend acte des grands projets retenus dans les quatre microrégions dans une perspective raisonnée d'amélioration de la carte régionale des établissements l'enseignement supérieur.

DÉPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

Pour l'exercice 2025, le budget dédié au domaine stratégique de la formation professionnelle s'élèvera à 120 345 000 € en autorisations d'engagement et de programme (AE/AP) et à 106 365 000 € en crédits de paiement (CP).

Comme le révèle la synthèse financière, si les dépenses de fonctionnement n'évoluent quasiment pas en autorisations d'engagement (0,4%) et sont en légère baisse pour les crédits de paiement (-6,3%), les dépenses d'investissement accusent un recul particulièrement fort par rapport à l'année 2024 (-31,2% en AP et -26,4% en CP, soit une diminution respectivement de 5,23 M€ en AP et de 3,62 M€ en CP), ce qui conduit in fine à une baisse globale de l'ordre de -4,5% en AE/AP et de -8,7% en CP. Dans ce contexte, l'affirmation selon laquelle « la Région Réunion poursuivra son action ambitieuse dans le domaine de la formation professionnelle » (p. 88) interpelle légitimement. Même si cet effort budgétaire demeure important, une courte explication de ce repli budgétaire et de ses effets aurait pu éclairer utilement les membres de la commission.

Évolution des données budgétaires synthétisées depuis le début de la mandature actuelle :

Formation professionnelle	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
AE/AP	81 972 489	106 329 095	125 982 630	120 345 000
CP	97 477 200	110 897 281	116 512 500	106 365 000

1. Développer des outils structurants de la stratégie régionale

La commission apprécie la volonté régionale de développer des outils structurants pour la formation professionnelle visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des formations, des outils qui paraissent effectivement indispensables pour mieux répondre aux besoins exprimés par le monde économique.

Le budget consacré à la mise en œuvre opérationnelle des orientations de cet axe s'élève à :

- 3,05 M en AE et de 2,78 M€ en CP pour le fonctionnement ;
- 6,90 M€ en AP et de 6,67 M€ en CP pour l'investissement.

La commission en prend acte et note notamment l'inscription de crédits à hauteur de 0,70 M€ destinés à la mise en place de la démarche de qualité de la formation professionnelle. Elle insiste sur la nécessité de mettre en œuvre de pratique qui vont au-delà des contrôles technico-administratifs afin d'assurer une dynamique d'amélioration continue des opérateurs.

2. Soutenir la maîtrise des compétences clés et les soft skills

Le soutien réaffirmé à la maîtrise des compétences clés apparaît comme une clé essentielle pour ouvrir les portes d'une insertion professionnelle pérenne. La commission salue le renforcement de l'animation du Plan régional pour la maîtrise des compétences clés (PR2C) avec l'extension du dispositif d'apprentissage LesPassClés à d'autres communes entraîne une augmentation du budget à hauteur de 0,79 M€ en CP contre 0,69 M€ précédemment.

3. Déployer une offre de formation équilibrée, innovante et de qualité pour répondre aux transitions du territoire

Comme elle l'avait souligné dans son dernier avis sur les orientations budgétaires, la commission apprécie l'orientation générale visant à renforcer les formations dans les filières prioritaires de la Nouvelle Économie et dans des secteurs économiques ciblés sur la base d'accords-cadres. Outre les secteurs cités – numérique, industrie, tertiaire, tourisme, formation, industrie culturelle et créative, le care, l'économie bleue, la transition écologique et énergétique, elle insiste également sur l'importance d'accorder une place plus significative à la filière de l'alimentation durable ainsi qu'aux formations liées aux secteurs de l'économie circulaire et de l'agritourisme.

Sur le plan budgétaire, elle note qu'une enveloppe substantielle de 32,89 M€ en autorisations d'engagement (AE) et de 28,26 M€ en crédits de paiement (CP) en fonctionnement est dédiée à ce nouveau programme de formation. La commission salue cet effort d'investissement qui inclut néanmoins une reventilation des crédits liés aux dispositifs École de la 2^e chance et AMI⁴. Toutefois, les données budgétaires communiquées dans le rapport sectoriel n'ont pas permis à la commission d'apprécier les montants ventilés.

Elle note par ailleurs que la collectivité maintiendra son accompagnement en faveur de l'AFPAR, la confortant ainsi dans sa mission d'intérêt général.

⁴ Précisions apportées par les services à la demande de la commission

Enfin, concernant le développement de la filière sanitaire et sociale, elle constate que la collectivité maintient son engagement envers ce secteur stratégique, comme en témoigne l'inscription d'un budget notable en :

- fonctionnement : 21,78 M€ contre 22,80 M€ en AE et 18,69 M€ contre 17,50 M€ en CP ;
- investissement : 0,42 M€ contre 0,40 M€ en AP et 0,39 M€ contre 0,72 M€ en CP.

La commission salue la stabilité globale des moyens alloués en fonctionnement, témoignant d'un effort pour accompagner les besoins croissants dans ce domaine essentiel. À ce titre, elle note l'adoption en 2025 du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, le soutien à l'émergence d'une filière d'orthophonie sur notre territoire depuis longtemps demandé ainsi que la poursuite de plusieurs aides en soutien aux étudiants de cette filière.

4. Développer les dispositifs d'aide visant à lever les freins à la formation

Les dispositifs d'aide visant à lever les freins à la formation nous paraissent, dans toute leur diversité (Pass Formation, Réuni'Pass...), comme des éléments essentiels pour des publics bien souvent défavorisés socialement. Dans ce cadre, la commission note avec intérêt que la collectivité augmentera ses moyens en 2025 par rapport à l'exercice précédent ; elle mobilisera 26,43 M€ en AE contre 21,48 M€ et 25,18 M€ en CP contre 20,44 M€.

5. Renforcer l'implication de la Région dans le champ de l'apprentissage

La commission prend acte de la poursuite volontariste de l'implication de la Région dans l'apprentissage. Elle se traduira par un budget à hauteur de 1 M€ en fonctionnement et de 2,5 M€ en investissement.

6. Innover et revitaliser le SPRO au service d'une proximité renforcée avec les usagers

La commission se félicite de la relance des activités du service public régional de l'orientation (SPRO), un outil crucial pour accompagner efficacement les jeunes et les adultes dans leurs parcours professionnels. Elle souligne particulièrement l'intégration d'approches modernes et innovantes visant à offrir des services mieux adaptés aux besoins des usagers et note l'inscription d'un budget de 60 000 € en CP en fonctionnement pour la professionnalisation des acteurs de l'orientation et des équipes éducatives.

SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS

1. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

La commission note que la collectivité poursuivra son soutien aux structures associatives œuvrant à la sensibilisation en direction de différents publics, ce qu'elle salue. Elle propose que l'expérimentation initialement prévue pour les étudiants des formations sanitaires et sociales sur les enjeux de l'égalité et la lutte contre les discriminations soit élargie aux professionnels du secteur, afin d'en renforcer l'efficacité et de garantir une mise en œuvre pleinement opérationnelle.

Sur le plan budgétaire, la commission relève avec satisfaction une augmentation de 20 000 € alloués à ces actions, portant le budget total à 50 000 €.

2. Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles

Dans le cadre de la redéfinition de son intervention pour la nouvelle génération des contrats de ville, la commission recommande que l'accompagnement spécifique vers l'insertion professionnelle ne se concentre pas uniquement sur les femmes des quartiers fragiles, mais inclue également les personnes en situation de handicap.

3. Renforcer la prévention santé à destination des Réunionnais et contribuer à la politique sanitaire régionale

La commission accueille favorablement les initiatives visant à articuler la politique régionale de prévention en santé avec les acteurs du territoire. Elle note que l'intervention régionale en la matière est minime (25 000 €).

Dans ce cadre, elle préconise que le projet portant sur la qualité de l'air et la prévention solaire dans les lycées soit développé en concertation avec les associations de parents d'élèves.

Par ailleurs, elle suivra de près l'évolution du projet de « culture sur ordonnance » et recommande qu'une évaluation soit systématiquement intégrée dès le lancement des expérimentations afin d'en mesurer l'efficacité et d'en garantir la pérennité.

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

Au regard de la synthèse financière, la commission note avec satisfaction l'accompagnement important de la collectivité dans les secteurs d'avenir à hauteur de plus de 20 M€ en autorisation de programme et d'engagement (AP/AE) et 23,8 M€ en crédits de paiement (CP). Elle aurait néanmoins souhaité des éclairages complémentaires relatifs à la baisse impressionnante en fonctionnement, les AE reculant de près de 94% par rapport au budget 2024, les CP baissant quant à elle de 5,9%.

S'agissant du renforcement du pilotage de la politique de recherche et d'innovation, la commission souligne l'importance du déploiement rapide des activités de l'Agence Régionale de l'Innovation qui constitue une étape importante pour la politique régionale d'innovation. Elle sera attentive aux modalités de ce déploiement en direction des projets structurants en cours comme le Pôle Universitaire d'Innovation VALIOTECH (VALorisation de l'Innovation dans l'océan Indien pour la deepTECH) et plus globalement, les programmes d'actions 2025 des acteurs impliqués dans le transfert technologique et la valorisation de la recherche publique (incubateur régional, Technopole, Qualitropic...). En effet, pour que la politique de recherche et d'innovation porte rapidement ses fruits au bénéfice de notre territoire, l'animation de l'écosystème RDI demeure la véritable clé de voûte sur laquelle reposera une ambition renouvelée.

À cet effet, la commission note avec satisfaction que la collectivité s'engage dans de nombreuses initiatives et dispositifs en faveur de l'entrepreneuriat au niveau local mais aussi au niveau de la coopération régionale (AMI sur fonds FEDER et INTERREG VI OI). Cet engagement nous semble essentiel pour La Réunion au même titre que le déploiement d'une politique ambitieuse et structurante en faveur de la coopération régionale axée sur un programme concerté avec les pays de la zone océan Indien sur le commerce, les filières stratégiques (notamment alimentaires), l'innovation et la formation. Il est en effet essentiel de penser les modalités de ces partenariats avec nos voisins de la Commission de l'océan Indien, partenariats tournés notamment vers les questions de durabilité et de résilience et pensés dans une vision et des intérêts partagés. Dans le contexte actuel marqué par des crises et des formes diverses d'instabilités (climatique, politique, sanitaire...), la création de valeur économique doit en effet être concomitante à la création de valeurs sociales (éthiques, solidaires, durables...) pour construire le développement durable.

Dans cette même perspective générale, la mise en place de programmes structurants avec les acteurs de la recherche constitue un levier important et la commission apprécie l'attention et le suivi qui seront portés aux conventions d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) signés avec le CIRAD et l'IRD. Elle appelle de ses vœux la mise en place dès 2025 d'un COMP signé avec l'Université de La Réunion, acteur incontournable dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Dans cette perspective, la commission recommande un suivi des impacts des COMP pour mieux évaluer la recherche à l'aune de ses résultats pour le territoire. En cela, le projet de déploiement au sein même de la collectivité des outils et process innovants de méthodes, de construction et de suivi des politiques publiques de recherche et d'innovation nous paraît crucial, en particulier à la condition qu'il intègre les mesures d'impacts des recherches.

S'agissant enfin des horizons plus lointains de l'écosystème RDI, la commission relève avec satisfaction l'ambition de la collectivité de travailler dès maintenant sur les opportunités de développement économique en devenir. À cet effet, elle apprécie le déploiement d'une activité de veille et de prospective ainsi qu'une évaluation de la stratégie S5 à mi-parcours en 2025. La confirmation de l'adhésion à l'association French Tech La Réunion ou la réponse à l'appel à projet « Horizon Europe CLIMAAX » constituent des éléments qui vont dans le bon sens, celui d'une dynamisation permanente et nécessaire de notre écosystème RDI.

S'agissant spécifiquement de la pêche, de l'aquaculture et plus globalement de l'économie de la mer, la commission salue les mesures et programmes portés par la collectivité et retient son implication et son soutien financier. Elle note à cet effet l'accompagnement de l'Institut Bleu et sera attentive au suivi et aux mesures d'impact de ses actions en 2025.

Commission « Cohésion sociale »

Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation, relations internationales, et coopération régionale

L'examen par la commission « Cohésion sociale » du projet de budget primitif de la collectivité pour l'exercice 2025, appelle les remarques suivantes :

AXE 1 LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE *POUR UNE EXCELLENCE SPORTIVE*

En préambule, la commission observe que la Région a fait le choix de ne pas différer le vote de son budget primitif afin de sécuriser, dans une conjoncture incertaine, ses interventions et ses investissements programmés. La collectivité précise par ailleurs que des décisions modificatives permettront en cas de nécessité de procéder aux ajustements budgétaires requis.

La commission prend note de cette démarche et formule le souhait que les différentes données budgétaires indiquées dans ce rapport ont été élaborées dans le cadre d'une « hypothèse basse » afin que les variations budgétaires ne soient pas trop importantes dans le cas où des ajustements à la baisse doivent être opérés. Dans le même ordre d'idée, la commission espère que dans le cadre d'éventuelles décisions modificatives, les diverses compétences non obligatoires de la collectivité, dont le Sport et l'Éducation populaire, ne soient pas traitées comme de simples variables d'ajustement budgétaire et que leur rôle au service de la cohésion sociale soit véritablement pris en considération.

Les données budgétaires synthétisées du secteur sportif pour 2025, rapportées à titre comparatif à celles des budgets primitifs des exercices précédents (2022 à 2024) et relevant de la gestion de la présente mandature, sont reportées dans le tableau ci-dessous :

Sport	2022	2023	2024	2025	Evol. 2025/24	Evol. 2025/22
INVESTISSEMENT						
AP	2 847 000	2 465 000	11 215 000	7 315 000	- 34,8%	156,94%
CP	8 150 560	5 375 000	4 656 000	6 552 000	+ 40,7%	- 19,6%
FONCTIONNEMENT						
AE	2 880 000	3 410 000	3 440 000	3 190 000	- 7,3 %	10,8 %
CP	2 880 000	3 410 000	3 440 000	3 090 000	- 10,2%	7,3 %

*euros

Commentaire général

En premier lieu, sur le plan du fonctionnement, la commission réitère son inquiétude exprimée dans son avis sur les orientations budgétaires 2025 et portant sur l'absence d'évocation dans ce projet de budget de la mise en place effective des contrats d'objectifs pluriannuels avec les ligues et les comités, pourtant annoncée depuis 2023.

Concernant les éléments budgétaires, **la commission relève une baisse sensible des autorisations d'engagement (de plus de 7%) par rapport à l'exercice 2024 (AE de 3,19 M€ en 2025 contre 3,44 M€ en 2024). Les crédits de paiement afférents sont pour leur part en baisse de plus de 10% par rapport à l'exercice précédent (CP de 3,09 M€ en 2025 contre 3,44 M€ en 2024).**

La commission note néanmoins que sur l'ensemble de la période de 2022 à 2025, les crédits budgétisés au titre du fonctionnement restent en ce qui concerne les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP) en augmentation respectivement de 10,8% et de 7,3%. (AE et CP de 2,88 M€ en 2022 contre AE de 3,19 M€ et CP de 3,09 M€ en 2025).

La commission constate que pour 2025, sur le plan des subventions accordées dans le domaine sportif, qui inclut notamment **l'aide aux ligues et comités, le montant des autorisations d'engagement est en baisse à 2,5 M€ (contre 2,7 M€ en 2024, soit une baisse de 7,4%) de même que les crédits de paiement afférents qui s'élèvent à 2,4 M€ (contre 2,7 M€ en 2024, soit une baisse de 11,1 %)**. La commission souhaite que cette perte de 200 000 € sur les autorisations d'engagement et de 300 000 € sur les crédits de paiement ne se traduise pas par un arbitrage défavorable au niveau du fonctionnement des ligues et comités.

Sur le plan de l'investissement, les autorisations de programme (AP) sont en baisse de près de 35% par rapport à l'exercice précédent (AP de 7,32 M€ en 2025 contre 11,22 M€ en 2024). A noter que **les crédits de paiement afférents enregistrent à l'inverse une augmentation de plus de 40%** (CP de 6,55 M€ en 2025 contre 4,66 M€ en 2024).

La commission relève que le projet de réhabilitation des CREPS de Saint-Denis et de la Plaine des Cafres trouve dans ce projet de budget, une déclinaison financière concrète avec l'inscription d'une enveloppe de 3 M€ qui concernera également la construction du gymnase de Champ Fleuri et le Stadium Olympique d'escalade.

Favoriser le développement (culturel et) sportif territorial et la coopération

La commission relève que l'ensemble des actions et démarches annoncées sur ce champ par la collectivité dans ses orientations budgétaires, y compris celles revêtant un caractère innovant, trouve une déclinaison budgétaire plus ou moins significative comme indiqué ci-dessous :

- l'accompagnement des contrats de développement territoriaux (AE : 100 K€ / CP : 80 K€) ;
- le soutien aux actions de coopération régionale (AE : 40 K€ / CP : 30 K€) ;
- la facilitation de l'accès aux différents programmes et dispositifs européens (AE : 150 K€ / CP : 80 K€) ;
- l'impulsion d'un programme d'innovation culturelle et sportive (AE : 150 K€ / CP : 80 K€).

La commission prend acte de l'affectation de ces enveloppes budgétaires et souhaite qu'elles permettent la mise en œuvre effective de ces différents accompagnements auprès des acteurs concernés. Ces accompagnements s'avèrent en effet bien souvent nécessaires, notamment au niveau de la mise en place des actions de développement territorial, de coopération régionale et en matière d'accès aux programmes européens.

SOUTENIR LA COHESION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITES

La commission note que pour l'exercice 2025, le montant des autorisations d'engagement dédiées à ce secteur s'élève à 9,62 M€ (contre 11,38 M€ en 2024) et celui des autorisations de programme à 650 000 € (contre 800 000 € en 2024).

L'analyse comparative des enveloppes budgétaires avec l'exercice précédent fait apparaître une baisse de 15,5% des autorisations d'engagement (fonctionnement) et de près de 19% des autorisations de programme (investissement).

La commission constate néanmoins la poursuite du soutien de la collectivité aux associations habilitées dans la lutte contre la précarité alimentaire à travers une autorisation de programme de 280 000 €.

La commission observe que l'annonce de la collectivité dans ses orientations budgétaires 2025 concernant l'accompagnement de l'ouverture de trois nouvelles « Maison des femmes » (services d'accueil, de soins et d'accompagnement des femmes victimes de violence) trouve une

traduction budgétaire concrète à travers une autorisation de programme (investissement) d'un montant de 250 000 €.

La commission note également que la volonté de la collectivité exprimée dans ses orientations budgétaires d'accompagner le tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale et d'éducation populaire, est traduite à travers une autorisation d'engagement et des crédits de paiement d'un montant de 90 000 €. La commission retient également que dans le cadre de cette démarche, il est notamment envisagé la **création d'une plateforme régionale en ligne**, destinée à faciliter l'accès aux dispositifs régionaux et regroupant toutes les informations sur le soutien aux associations. La commission souhaite que cet outil puisse être mis en œuvre dans les meilleurs délais.

AXE 2 LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Pour une approche comparative, les données budgétaires de ce secteur pour 2025 sont reportées avec celles de l'exercice 2024 dans le tableau ci-dessous :

Co-développement régional	2024	2025	Evol. 2025/24
INVESTISSEMENT			
AP	50 000	650 000	1 200 %
CP	65 000	627 000	864,6 %
FONCTIONNEMENT			
AE	3 216 000	5 326 000	65,6 %
CP	1 934 000	2 894 000	49,6 %

1) Commentaire général

La commission observe que les différentes enveloppes budgétaires déployées en 2025 pour ce secteur, affichent aussi bien en fonctionnement (AE en hausse de près de 66% par rapport à 2024) qu'en investissement (AP en hausse de 1200 % par rapport à 2024) des taux d'évolution importants par rapport à l'exercice précédent. Les crédits de paiement associés connaissent également une augmentation significative (+ 864,6 % en investissement et + 49,6 % en fonctionnement).

La commission constate que la politique volontariste de la collectivité en matière de co-développement régional déclinée dans ses orientations budgétaires 2025, semble trouver à travers ce projet de budget une déclinaison financière à la hauteur des objectifs affichés.

2) Dynamiser le programme Interreg VI océan Indien

La commission prend bonne note du souhait de la collectivité de dynamiser le programme Interreg VI océan Indien en sécurisant la première phase d'exécution et l'avancement du programme. Dans ce cadre, il est indiqué que l'accent sera mis sur le renforcement des accompagnements (individuels et collectifs) au bénéfice des porteurs de projets émergeant notamment sur les fiches à dynamiser (économie, éducation, sport, coopération agricole). La commission exprime son soutien à cette approche.

3) Renforcer l'approche par les projets

La commission relève également avec intérêt que la collectivité renforcera en 2025 l'approche par les projets à travers notamment un appui en lien avec le CIRRMA⁵ aux porteurs associatifs de projets dits de « petit format ». Il est précisé **qu'un des résultats attendus de cette démarche est de susciter l'intérêt des acteurs pour la mise en place d'une structure partenariale fédérative au service d'une politique de coopération à l'échelle du territoire de La Réunion, plus efficiente.**

Au regard du positionnement du CCEE en faveur du développement de la coopération régionale associative/non-gouvernementale, la commission soutient cette démarche.

4) Poursuivre la stratégie de diplomatie territoriale

Dans le cadre de ses orientations budgétaires pour 2025, la Région avait exposé sa stratégie de diplomatie territoriale particulièrement ambitieuse et qui visait à permettre à La Réunion :

- de participer à des événements d'envergure internationale,
- d'organiser des déplacements officiels à caractère politique aux Comores, au Mozambique, en Afrique du Sud et potentiellement en Chine,
- de conclure des accords internationaux⁶ avec Madagascar, les Seychelles et potentiellement la Namibie,
- de participer aux instances des organisations régionales (COI, IORA, CEA⁷...)
- de mettre en place un statut d'expatrié pour les agents de la collectivité,
- d'accueillir des délégations d'importance et organiser des événements d'envergure internationale.

La commission relève qu'une autorisation d'engagement d'un montant de 281 000 € ainsi que des crédits de paiement d'un montant de 253 000 € sont alloués à cette démarche.

⁵ Conférence inter-régionale des réseaux multi-acteurs

⁶ Dans le cadre défini par le programme INTERREG VI, le droit commun relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales françaises et la loi d'orientation pour l'Outre-mer, loi LETCHIMY

⁷ Commission de l'océan Indien / Association des États riverains de l'océan Indien/ Commission économique pour l'Afrique

Commission « Cadre de vie et développement territorial durable »
Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

L'examen des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2025 appelle la commission « Cadre de vie et développement territorial durable » à formuler les observations suivantes :

AXE 1
LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :
LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

1. Contribuer à la réhabilitation et la rénovation énergétique des logements

La commission remarque pour ce secteur une faible augmentation des AE/AP¹ passant de 2,5 M€ à 3,1 M€. Dans le même temps, elle note une augmentation significative en crédits de paiement qui évoluent de 1,9 M€ en 2024 à 3,6 M€ en 2025, soit une évolution de 86,2 %. Cependant, la commission estime que cette augmentation de budget ne doit pas masquer l'ampleur du défi qui est à relever en faveur du logement. En effet, si on rapporte le montant de ces crédits au nombre de logements à réhabiliter (2000 en prenant la marge la plus basse), cela représente 1 500 € par logement. Par conséquent, si l'objectif est de donner plus de moyens aux bailleurs sociaux pour construire plus de logements sociaux et intermédiaires, le budget prévu par la collectivité semble insuffisant.

La commission souhaite ici rappeler ses observations formulées lors de l'analyse des orientations budgétaires 2025 au sujet de la politique en faveur du logement à La Réunion : *Elle nécessite une approche intégrée, visant à l'élaboration d'un véritable plan logement, impliquant acteurs publics et privés, pour l'accès à la location et à l'accession*⁸.

Sur la même thématique, la commission aurait souhaité avoir une meilleure lisibilité du budget afin de déterminer la ventilation réelle des crédits sur les 4 actions prévues par la région Réunion en la matière :

1. Favoriser l'émergence d'opérations d'aménagement et de construction de logements aidés, notamment à travers le FRAFU⁹ ;
2. Mettre en place un dispositif de financement complémentaire ciblé pour la construction de logements sociaux Contrat de Convergence Territorial 2024-2027 ;
3. Accompagner l'initiative du Territoire de l'Ouest (TO) sur la mise en place d'un Office Foncier Solidaire (OFS) afin de faciliter l'accession à la propriété des ménages modestes et de favoriser la construction de logements à prix durablement encadrés ;
4. Définir une gouvernance des acteurs et projets d'aménagement à l'échelle régionale, en lien avec une politique foncière repensée.

Par ailleurs, la commission estime important d'apporter une précision au sujet de l'accession à la propriété des ménages modestes grâce à un OFS. Les plafonds de ressources fixés à 37 581€ pour une personne seule et 56 169€ pour un couple concernant les ménages de classes intermédiaires plutôt que les ménages modestes.

⁸ Voir avis CCEE sur les OB 2025 novembre 2024

⁹ Fonds régional d'aménagement foncier et urbain

Sur l'accompagnement des citoyens dans la rénovation énergétique des logements privés, face aux difficultés que rencontrent les opérateurs sociaux agréés SOLIHA et la SICA Habitat Rural, la commission propose d'élargir le champ des opérateurs dans les meilleurs délais.

AXE 2

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

1. Favoriser l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire (ESS)

La commission note une légère baisse des crédits de fonctionnement sur ce secteur : $AE/AP_2 = -14,5 \%$; $CP = -8,4 \%$. Ces résultats sont cependant à nuancer dans la mesure où le recours aux fonds européens n'apparaît pas dans ce budget. En effet, le financement des structures d'accompagnement technique et financier à la création ou à la reprise d'activité relève du PO FEDER 2021-2027. En outre, elle remarque avec satisfaction la volonté de la collectivité régionale de recourir aux dispositifs de fonds de prêts permettant d'allouer des micro-crédits et prêts d'honneur à destination des TPE¹⁰ et des structures de l'ESS. Elle estime cette initiative intéressante pour les TPE car elle leur permet de se positionner sur des projets abondant aux crédits FEDER sans avance de trésorerie. En effet, les subventions sont accordées en contrepartie nationale des fonds européens. L'action pourrait, selon la commission, être encore plus efficace si un fonds d'ingénierie était mis en place pour accompagner les demandeurs à monter leurs dossiers souvent encore trop complexes.

AXE 3

LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE POUR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

La commission relève qu'avec une évolution de 12,8 % par rapport à 2024, le budget de cet axe constitue le plus important de ce BP 2025 avec près de 34 % du budget global.

1. Doter l'île d'infrastructures modernes

La commission constate que les opérations pour achever la Nouvelle Route du Littoral (NRL) en tout viaduc nécessitent un financement important (130,6 M€ en CP). Elle espère que les délais de livraison de l'ouvrage seront respectés tant la sécurisation et la fluidification de cet axe majeur sont importantes pour notre territoire. En investissement, elle note également que sur les 846 M€ d'autorisation de programme, 420 M€ proviennent de l'État dans le cadre du protocole d'accord de Matignon III. Elle espère qu'une telle contribution permettra d'engager rapidement les travaux.

À noter aussi, 600 000 € en CP sont prévus pour la réalisation des interfaces avec la NRL, principalement à La Possession car l'interface avec Saint-Denis avec le projet Nouvelle Entrée Ouest (NEO) semble malheureusement être au point mort faute de « *production et de validation conjointe d'un programme de maîtrise d'œuvre pour entrer en phase opérationnelle depuis 2021* ». La commission ne peut que regretter ce manque de concertation entre les trois maîtres d'ouvrages associés (Région, CINOR et ville de Saint-Denis) qui entraîne l'abandon de NEO dont l'objectif était de fluidifier le trafic sur le barachois.

¹⁰ Très petites entreprises

Par ailleurs, la commission sera attentive à la provenance des 350 000 m³ de remblais et d'enrochements nécessaires à achever le projet de digue sur la Grande Chaloupe et sur La Possession. Elle espère que les extractions seront sans atteinte à la biodiversité et en conformité avec le schéma régional des carrières (SRC).

Concernant les grands travaux, la commission prend note du choix de la Région de mettre l'accent sur la résorption de la congestion des entrées de ville avec une enveloppe globale fixée à 3 M€. Elle salue cette réflexion et la volonté de collaboration et de concertation avec les EPCI et les communes concernées. Elle rappelle à ce titre que la question des mobilités et des déplacements doit transcender la seule problématique des compétences. Aussi elle engage la Région à rester vigilante sur son objectif car la conciliation ne devrait pas être un frein qui rajoute des délais démesurés aux décisions.

2. Une politique régionale de mobilité durable ambitieuse en faveur du transport et des déplacements

Dans la mesure où les embouteillages sont persistants et s'accroissent en même temps qu'augmente la population, les réseaux TCSP¹¹ et RRTG¹² sont incontournables pour notre territoire. Dans ce cadre, la commission approuve les efforts réalisés pour leur développement notamment celui du TCSP et de la VRTC¹³ entre l'Est et Saint-Denis. Toutefois pour être complètement efficace et attractif pour les usagers, l'axe devrait être poursuivi pour rejoindre le TCSP reliant le Chaudron à Saint-Denis assurant ainsi une continuité de parcours jusqu'au chef-lieu.

En outre, la commission constate avec satisfaction la reprise de la nouvelle voie urbaine pour le Tampon (projet CASUD) à hauteur de 11 M€ en AP ainsi que le prolongement de l'axe mixte à Saint-Paul avec le développement de voies réservées aux transports en commun et dans l'est la poursuite de la voie VRTC Cambuston/Bel-Air à Sainte-Suzanne (4,5 M€). À ce titre, la commission suggère que des parkings puissent accueillir les voitures des usagers des transports en commun utilisant cet axe.

Pour la commission, le transport en commun régional interurbain doit pouvoir circuler rapidement sur les voies régionales dédiées, notamment dans les villes, en ayant la priorité et sans être pris dans les embouteillages. Sans ces garanties, l'attractivité du transport en commun est fortement limitée.

Concernant l'alternative au tout-automobile en développant les modes de transports propres et durables, la commission retient la poursuite de la Voie Vélo Régionale (VVR) toutefois elle recommande à la collectivité d'accentuer ses efforts de réduction des chaînons manquants pour assurer une liaison continue en site propre comme c'est le cas à Saint-Paul. Ces aménagements permettent de sécuriser les parcours et de les rendre attractifs pour la population réunionnaise et les touristes. Elle salue la volonté de compléter cette VVR par le Plan Régional Vélo (PRV) qui permet d'accompagner les autres collectivités dans leur demande des mobilités alternatives.

3. Maintenir un réseau routier national à haut niveau de service

70 % du trafic routier de l'île se fait sur les routes nationales gérées par la collectivité régionale. Leur entretien et leur exploitation sont en partie financés par la TSCC¹⁴ à hauteur de 138 M€ pour l'année 2025. À cet égard, le CCEE prend bonne note qu'il sera sollicité par la Région Réunion pour mener une réflexion sur la diminution de l'assiette de cette taxe entraînant une perte de recettes, due à l'électrification du parc automobile.

¹¹ Transport en commun en site propre

¹² Réseau régional de transport guidé

¹³ Voie réservée aux transports en commun

¹⁴ Taxe spéciale de la consommation des carburants

4. Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement

À propos de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), la commission s'étonne des faibles moyens octroyés à *l'accompagnement de la structure pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée* : 300 000€ en AE/AP. Ce montant semble insuffisant au regard des enjeux liés à la mise en place de l'agence et de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB). La commission aurait souhaité plus de précisions quant à l'engagement de la collectivité dans cet accompagnement. Pour rappel, elle tient à réitérer son avis formulé dans les orientations budgétaires 2025 : *La commission compte sur la prise de conscience de la collectivité de tout l'intérêt humain et d'avenir pour le territoire que représente cette structure. Grâce à un soutien matériel solide et pérenne, l'ARB pourra accomplir toutes ses missions et démontrer son efficacité en termes de coordination et de valorisation des connaissances environnementales*¹⁵.

5. Atteindre l'autonomie énergétique

La commission souscrit et salue la volonté politique de la Région de vouloir atteindre la souveraineté énergétique en s'appuyant sur des ressources locales, renouvelables, durables et réalistes à l'horizon 2050. Néanmoins, sur le développement du mix énergétique, elle aurait apprécié l'apport d'éléments d'informations plus significatifs concernant la géothermie, l'éolien off-shore et les centrales solaires. Elle voudrait savoir si des études ont été lancées sur ces trois filières.

Au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan solaire régional thermique et photovoltaïque, il est précisé que la PPE¹⁶ révisée prévoit d'installer entre 250 et 310 MW de puissance en photovoltaïque en 2028. À ce titre, la commission aurait souhaité avoir plus d'informations sur les perspectives de la production d'énergie jusqu'à cette date (paliers) ainsi que sur les taux de croissance des consommations. Dans le même temps, elle tient à insister sur la nécessité de disposer d'une évaluation plus fine des gisements de nos EnR¹⁷, notamment le photovoltaïque et l'éolien terrestre répartis dans toute l'île.

La commission remarque en outre que la validation du SDIRVE¹⁸ sera nécessaire pour développer un réseau de recharges électriques pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire. Aussi la collectivité encourage l'installation de 3400 points de charge et d'un corridor de 20 à 30 bornes de recharge très rapides sur le littoral et la RN3. À ce propos, la commission préconise que ces bornes soient pilotées.

Enfin, la commission observe un manque d'entreprises sur le territoire en capacité d'équiper les ménages modestes en panneaux photovoltaïques et en chauffe-eau solaires. Dans ce contexte, il lui semble important de souligner que la filière est sous-dotée autant d'un point de vue de la formation professionnelle que des prestataires. Ce secteur ayant vocation à devenir un secteur d'activité majeur dans les prochaines années, le Conseil invite la collectivité à réfléchir à un plan de professionnalisation de la filière et à sa structuration.

¹⁵ Voir avis CCEE sur les OB 2025

¹⁶ Programmation pluriannuelle de l'énergie

¹⁷ Énergies renouvelables

¹⁸ Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

Malgré un contexte de crise démocratique nationale inédit qui fait peser des incertitudes sur la situation budgétaire des collectivités, l'action économique émanant de la stratégie régionale « La Nouvelle Économie » figure encore malgré tout parmi les postes prioritaires en termes d'autorisations d'investissement et de fonctionnement de la Région. Cela est de bon augure pour les domaines couverts par la commission.

Néanmoins dans l'attente du vote d'un budget national garantissant a minima la continuité du service public, la commission soulève des interrogations quant à la capacité réelle de la collectivité à maintenir seule à moyen et long terme les budgets alloués aux filières concernées.

La commission se satisfait malgré tout du parti pris volontariste de la collectivité encline à poursuivre l'effort budgétaire régional à destination des secteurs des industries de l'image, du jeu vidéo et du numérique grands pourvoyeurs d'emploi et de richesses pour le territoire Réunionnais.

1. Soutenir l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel

Les masses budgétaires dévolues à la filière restent dans une tendance ascendante depuis le début de la mandature, malgré une légère inflexion des AE/AP en section investissement et une progression moindre sur les derniers exercices budgétaires.

A. Accompagner l'acquisition et le développement de compétences

La commission approuve l'augmentation de l'enveloppe allouée à la programmation de la future Maison du Cinéma et des Jeux Vidéos (MCJV), aux actions d'éducation à l'image et à la diffusion culturelle comparativement au budget précédent.

Si la commission note la participation à hauteur de 200 000 € au projet de Pôle Territorial des ICC¹⁹, elle s'interroge sur la pertinence de ce niveau d'investissement, la collectivité se positionnant comme chef de file du projet aux côtés du TCO²⁰ pour sa phase d'appel à projet. Bien que le projet doive encore passer un ultime stade de sélection pour finaliser son éligibilité au fonds du dispositif France 2030, on pourrait s'attendre à un niveau de financement participatif plus ambitieux de la collectivité au regard du coût prévisionnel d'un tel projet.

B. Soutenir la création audiovisuelle cinématographique et de jeux vidéo

La commission salue les efforts de présentation des tableaux budgétaires de la DAT²¹ déclinant plus précisément chaque année les montants dédiés à chaque action ou dispositif. Gageons néanmoins que la mise en œuvre de la MCJV concomitante à la définition du contrat de filière en 2025 permettra de gagner en lisibilité sur les actions spécifiquement dédiées au secteur des jeux vidéo.

¹⁹ Industries culturelles créatives

²⁰ Territoires de la Côte Ouest

²¹ Direction de l'attractivité du territoire

Cependant, la commission observe une baisse du niveau d'investissement sur l'ensemble des fonds de soutien avec - 15 % sur les AP et - 28 % sur les CP comparativement au BP 2024 (4 800 000 € en 2025 contre 5 527 000 € d'AP en 2024, et 4 592 228 € en 2025 contre 5 895 000 € de CP en 2024).

Elle s'interroge sur les conséquences de ces baisses sur le volume et l'envergure des projets soutenus. En raison des différences entre les tableaux présentés dans les budgets primitifs depuis 2022 concernant la répartition des crédits sur les trois fonds de soutien, il est impossible d'identifier lequel subit une baisse, une situation que la commission déplore. Bien que l'engagement régional pour développer les jeux vidéo soit récent et qu'il ne soit pas pertinent de le comparer à l'audiovisuel plus ancien, la commission regrette que la progression des moyens mobilisés ne soit pas plus significative et que la volonté politique sur ce secteur reste floue.

La collectivité affirme vouloir initier des actions de coproduction de long métrages et séries à dimension internationale dans le cadre de la mise en œuvre de la MCJV avec un investissement à hauteur de 100 000 €. Cependant, au regard des coûts de productions de tels formats dont les budgets totaux excèdent le million d'euros, la commission est dubitative quant à l'affichage de cette enveloppe qui semble dérisoire pour mener à bien de telles coproductions à l'échelle des pratiques de l'Industrie. Elle aurait donc souhaité avoir plus de détails sur l'envergure des projets envisagés dans ce cadre.

La commission observe que la collectivité maintient également son intention d'assurer les échanges entre le secteur de l'audiovisuel, du cinéma et celui de la création de jeux vidéo afin de développer les collaborations inter-secteurs (film en réalité virtuelle et contenus interactifs...) conformément aux annonces faites lors des orientations budgétaires. Si la commission comprend cette ambition régionale visant à créer des passerelles innovantes entre ces filières, elle s'interroge néanmoins sur l'opportunité d'une telle démarche.

En marge de l'impact indéniable mondial de l'IA sur les industries créatives, la commission se questionne néanmoins sur les conditions de déploiement d'une stratégie locale de développement de la Virtual reality / Réalité virtuelle (VR) :

- Quelle maturité du marché réunionnais ? À l'exception de quelques structures de production aguerries, l'industrie de l'image péi est-elle prête à s'engager dans ce type de projets aussi ambitieux et technologiquement avancés ?
- L'île de La Réunion doit se positionner sur le marché international de la VR à moyen et long terme pour tirer profit des tendances nord-américaines et asiatiques. Il faudrait cependant évaluer le champ des investissements dans ce qui pourrait rester un secteur de niche. Bien que les médias spécialisés²² prévoient une rentabilité importante de ces technologies à l'échelle mondiale, celle-ci ne se concrétiserait qu'à long terme. Quelle pérennité et rythme des investissements sont à prévoir dans un tel contexte ?

La commission ne doute pas que la collectivité saura envisager une approche pragmatique, tenant compte à la fois des besoins et ambitions d'innovation et des réalités économiques locales, afin d'assurer un développement durable et équilibré de ces filières créatives à La Réunion.

C. Accroître la visibilité des films et des jeux vidéo produits localement

La collectivité réaffirme son intention de poursuite du soutien :

- aux actions de diffusion culturelle – La Fête du court métrage, dispositif médiateurs de cinéma, soutien aux productions des TV locales,
- aux actions de distribution dans l'île et zone océan Indien et ailleurs (actions de La Kourmétragerie),

²² Kk <https://fr.statista.com/infographie/28462/estimation-et-prevision-nombreutilisateurs-casques-realite-virtuelle-augmentee-dans-le-monde/>

- à la promotion et projection de films réalisés à La Réunion par la MCJV,
- au FIFOI avec un volet dédié au marché du film.

Néanmoins, la commission constate que la reconduite des ventilations budgétaires, similaires à celles de l'année précédente, n'est pas un signe fort en faveur du développement des marchés du film et des jeux vidéo à venir. La légère baisse des CP pour le volet dédié aux festivals et marchés en témoigne : on passe de 366 286 € en 2024 à 360 833 € en fonctionnement en 2025. Si l'intention régionale est de donner une dimension supplémentaire aux festivals et salons existants, les moyens alloués ne traduisent a priori pas cette volonté dans les faits.

La commission déplore enfin que les commentaires relatifs à la ventilation budgétaire de ce volet ne fassent pas mention de projets de salons ou festivals portés spécifiquement par le secteur du jeu vidéo au même titre que le FIFOI pour le cinéma.

2. Le numérique au carrefour des politiques publiques régionales

A. Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique actualisation et déclinaison du contrat de filière

La collectivité affiche une enveloppe de 19 000 € consacrés à ce volet. La commission s'interroge sur l'adéquation du montant affiché et l'ambition de l'intitulé de l'axe au regard des 12 objectifs du contrat de filière. Elle suppose que ce montant correspond à la rémunération du partenaire qui aura la responsabilité de l'animation du Comité de Filière Numérique, le suivi de l'évolution des fiches action et la tenue du tableau de bord de suivi.

Sans remettre en question la qualité des actions et la renommée de ce prestataire, il semble qu'un tel travail devrait être réalisé par l'une des agences régionales à savoir :

- La Réunion Innovation si elle est en charge du volet numérique régional
- La Réunion Développement qui a animé les réunions du Comité de filière lors de la phase d'élaboration de la feuille de route et est en charge de l'accompagnement de la mutation économique du territoire.

B. Poursuivre l'aménagement numérique du territoire

Dans le secteur du numérique et de l'innovation, la Région affiche un niveau de crédits à hauteur de 2,9 M€ soit une hausse de + 151,3 % pour le financement de la régie Très haut débit (THD) afin de poursuivre l'aménagement numérique du territoire. Elle justifie cette mobilisation conséquente par la nécessaire mise en œuvre par La Réunion THD, avec la collaboration de l'ensemble des opérateurs volontaires, du projet de nouveau câble sous-marin en prévision de l'obsolescence prochaine du câble SAFE. La commission ne peut qu'entériner cette décision conforme à la priorité 5. du SRDEII/La Nouvelle Économie "Ouvrir l'économie réunionnaise vers de nouveaux horizons : pour une insertion internationale réussie" par la poursuite du désenclavement numérique du territoire grâce à une connectivité plus fiable.

À la faveur du déploiement total de la fibre d'ici 2025, la commission se réjouit du maintien de la concurrence avec l'arrivée d'offres fibre pour les petits opérateurs et des mesures pour développer les usages.

C. Soutenir la montée en compétences numériques des organisations et de la population

La commission s'interroge sur le budget (AE/CP de 60.000 €) affecté à "Salon numérique nullement explicité pas ailleurs. S'agit-il de l'aide à plusieurs manifestations (comme NEC 974) ou du projet évoqué précédemment de l'accompagnement d'une unique manifestation d'envergure pour la filière du numérique ?

a) Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière

La collectivité affirme que le dispositif Kap Numérik en faveur des entreprises sera financé à hauteur de 2,5 M€ soit une progression de + 58 %. La commission souscrit complètement à cette volonté d'accélérer la transformation numérique des entreprises pour améliorer leur productivité et développer davantage la digitalisation de leur processus.

b) Développer L'inclusion et l'accessibilité numérique

La collectivité annonce une amplification du dispositif « Pass Numérique » avec un budget de 116 000 € en AE et 171 000 € En CP. Étant donné les fortes attentes du territoire, la commission ne peut que se réjouir de l'abondement des crédits de paiement sur cette ligne budgétaire avec une augmentation de plus 124 000 € par rapport à 2024. La commission s'interroge cependant sur la baisse des AE. Pour mémoire en 2023, une autorisation d'engagement de 167 500 € était envisagée et des crédits de paiement de 46 769 € pour un bilan de 827 bénéficiaires au lieu des 1000 prévus du fait de la liquidation d'APTIC²³.

Par ailleurs, la commission note que la Région ne précise pas les détails des modalités de prise en compte des enjeux d'accessibilité. Elle préconise de s'appuyer sur le réseau d'acteurs de terrain déjà investis dans ce domaine et à même de lui apporter une expertise et une proximité des bénéficiaires.

Enfin, la commission encourage l'accompagnement par la Région des collectivités pour garantir l'accessibilité des services dématérialisés dont les sites internet. Elle suggère d'associer les acteurs spécialisés dans la formation aux outils dotés d'Intelligence Artificielle afin de rendre ces services dématérialisés plus performants et accessibles aux personnes souffrant d'illectronisme et/ou porteuses de certaines formes de handicap.

c) Structurer et valoriser les données

La commission souscrit à la poursuite de la démarche de mutualisation et d'animation territoriale, mais s'interroge sur l'affichage budgétaire de 60 000 € sans que la finalité ne soit précisée. La commission aurait souhaité connaître la destination de ce montant sur un sujet aussi important que la mise à disposition de données aux fournisseurs de solutions à forte valeur ajoutée basées sur les données ouvertes (mises à disposition).

S'agissant du niveau d'exhaustivité et de diversité des données, elle encourage la collectivité à agréger sur sa plateforme tous les contenus numériques qu'elle a contribué à mettre en place ou financé (Vidéos de l'Université du Numérique, études réalisées par des associations...).

En complément des opérations DataViz et DataCup Challenge organisées par la collectivité depuis 2023, des actions de communication visant à mieux faire connaître cette plateforme et en favoriser l'utilisation par le plus grand nombre seraient bienvenues.

d) Développer l'observatoire du numérique

La commission réitère son souhait d'être destinataire des études sur l'évolution de la filière et des usages numériques et associée aux travaux de l'observatoire du numérique à l'aune de la mise en œuvre du nouveau contrat de filière.

D. Relever le défi de la cybersécurité

La commission prend acte de la poursuite des actions régionales relatives à la cybersécurité et du budget dévolu au déploiement des outils dédiés. Elle regrette que ce service de cybersécurité exclue le grand public, et qu'aucune solution locale soit envisagée pour y remédier. Ceci avec une belle campagne multimédia actuelle qui fera sûrement réagir des particuliers soucieux de bien s'informer et de bien se protéger.

²³ Application pédagogique des technologies de l'information et de la communication



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

La mise en place d'un budget climat

Adopté en Assemblée plénière du 10 décembre 2024

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement a été saisi par courrier en date du 29 novembre 2024, dans le cadre de la mise en place d'une démarche de « budget climat – évaluation environnementale du budget » à la Région Réunion.

Le CCEE a décidé de prendre acte, à l'unanimité des présents et des représentés, du projet faisant l'objet de ladite saisine ainsi que de son rapport de présentation.



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
SUR**

***le Schéma Régional de Développement de
l'Aquaculture de La Réunion***

Adopté en Assemblée plénière du 10 décembre 2024

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement a été saisi par courrier en date du 29 novembre 2024, dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (SRDAR).

Le CCEE a décidé de prendre acte, à l'unanimité des présents et des représentés, du projet faisant l'objet de ladite saisine ainsi que des trois rapports de présentation, à savoir :

- le SRDAR qui établit un état des lieux de l'Aquaculture réunionnaise et qui comprend les répertoires des sites existants et des sites propices ;
- l'évaluation environnementale qui intègre et évalue le plus en amont possible les éventuelles incidences du schéma sur l'environnement lors de sa mise en œuvre,
- le Plan Régional Stratégique de Développement de l'Aquaculture de La Réunion (PRSDAR).